

Procédures de qualification

**Assistant médical CFC /  
Assistante médicale CFC**

Travail pratique et connaissances prof.

**PROCESSUS D'ENTREPRISE**  
Pos. 2 et pos. 3 – directives

**2018**

## **DIRECTIVES POUR LES EXPERTS**

1. POS. 3, TRAVAIL PRATIQUE, PROCESSUS D'ENTREPRISE
2. POS. 2, CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES, PROCESSUS D'ENTREPRISE

### **1. POS. 3, TRAVAIL PRATIQUE, PROCESSUS D'ENTREPRISE**

#### **Durée et déroulement**

35 minutes.

Déroulement par petits groupes en salle d'informatique. Travail à l'ordinateur ou sur papier selon consignes de chaque module.

La candidate reçoit des consignes écrites et, si nécessaire, des données copiées sur un support informatique par les experts.

Pendant le temps de l'examen, l'accès à internet et les liens entre les ordinateurs (réseau interne) doivent être interrompus. Si cela ne peut être le cas, l'expert doit pouvoir contrôler à l'aide d'un logiciel de surveillance que les candidates ne communiquent pas entre elles ou avec l'extérieur.

La candidate imprime ses travaux et les sauvegarde sur le support défini par le Centre d'examens. Deux impressions par exercice sont autorisées, tous les documents doivent être rendus à la fin de l'examen. L'impression qui ne sert pas à la correction doit être barrée d'un trait, de la main de la candidate.

Sauvegarde sur clé USB puis effacement des données ou ramassage des supports de données externes par les experts après **chaque groupe** de candidates.

#### **Matériel autorisé**

Dossiers de formation, calculatrice de poche, dictionnaire de langue française, dictionnaire médical.

#### **Evaluation et calcul de la note**

Le travail pratique est composé d'un module. À l'issue de l'examen, les fichiers informatiques et tous les documents des candidates et des experts sont à remettre au chef expert.

L'examen permet d'obtenir 16 points au maximum, à reporter et à convertir selon le tableau de notes du protocole de travail pratique du Processus d'entreprise.

## 2. POS. 2, CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES, PROCESSUS D'ENTREPRISE

	Durée	Nombre max. de points
1. Dictée au dictaphone et rédaction	60 min	100 points
2. Questionnaire	60 min	100 points
<b>Durée totale</b>	<b>120 min</b>	<b>200 points</b>

### Partie 2.1 : dictée et rédaction

#### **Déroulement**

L'examen "dictée" doit être réalisé au moyen d'un dictaphone.

Selon indications et support informatique fourni. Sont évalués : disposition, orthographe, ponctuation, terminologie médicale et grammaire. Le langage « SMS » est proscrit.

Pendant le temps de l'examen, l'accès à internet et les liens entre les ordinateurs (réseau interne) doivent être interrompus. Si cela ne peut être le cas, l'expert doit pouvoir contrôler à l'aide d'un logiciel de surveillance que les candidates ne communiquent pas entre elles ou avec l'extérieur.

La candidate imprime ses travaux et les sauvegarde sur le support défini par le Centre d'examens. Deux impressions de la dictée et deux impressions de la rédaction sont autorisées, tous les documents doivent être rendus à la fin de l'examen. L'impression qui ne sert pas à la correction doit être barrée d'un trait, de la main de la candidate.

Sauvegarde sur clé USB puis effacement des données ou ramassage des supports de données externes par les experts après **chaque groupe** de candidates.

#### **Matériel autorisé**

Calculatrice de poche, dictionnaire de langue française, dictionnaire médical. Le correcteur automatique de l'ordinateur doit être activé.

#### **Documents à disposition**

Texte et directives pour les experts concernant la dictée et la rédaction.

- Un document pour la candidate contenant les données pour la lettre (coordonnées du patient, date de naissance, liste de médicaments, résultats de laboratoire, annexes, copies, expéditeur, adresse, terminologie difficile).
- Un correctif pour les experts.
- Un document pour la candidate contenant les données pour la rédaction.
- Un correctif pour les experts.
- Un tableau de conversion pour les deux parties sur la feuille d'évaluation.

**Les différentes propositions d'évaluation doivent être discutées avant les corrections entre les experts et un consensus doit être trouvé.**

### Partie 2.2 : questionnaire

#### **Thèmes et matériel autorisé**

Organisation du cabinet médical, assurances, trafic des paiements, comptabilité, nouveaux thèmes.

#### **Matériel autorisé**

Une calculatrice de poche. Le dictionnaire médical n'est pas admis pour cette partie.

#### **Évaluation et calcul de la note**

Les points obtenus dans les deux parties de l'examen sont à reporter et à convertir selon le tableau de notes du protocole du Processus d'entreprise (page de garde du document pour les candidates).